



• CHARTE •

QUALI-RECOURVEMENT



La charte Quali-Recouvrement est le document qui définit les engagements qualité de l'huissier de justice pour toutes les actions de recouvrement. C'est sur ce document que les collaborateurs de Lexhuiss s'engagent pour agir en parfait accord avec les codes de l'éthique et les valeurs défendus par l'étude et la profession.

✓ Formation, engagement et contrôle

L'ensemble des collaborateurs LexHuiss sont formés pour mener leurs actions dans le cadre de la charte Quali-Recouvrement.

Missionnés auprès de vos clients ou de vos cotisants et agissant en votre nom, ils sont garants de votre réputation. La charte Quali-Recouvrement définit leurs moyens d'action et les engage à agir dans le respect des valeurs humaines et le stricte cadre que leur impose la loi. Elle condamne le recours à des méthodes non conformes à la pratique de manœuvres coercitives, comme le harcèlement ou les abus de qualité vrais qui dégradent votre image et celle de notre profession.

Pour préserver la qualité de vos relations avec vos clients ou vos cotisants et détecter les dérivés qui pourraient leur nuire, les missions qui sont confiées aux gestionnaires de dossier LexHuiss sont exemptes d'objectifs financiers et libres de contraintes de temps. La nature des rapports qu'ils entretiennent avec vos clients est contrôlée via des **écoutes internes régulières**.

✓ Qualité

La qualité est la première de nos obligations. Elle est la résultante naturelle d'une exigence envers soi et autrui. Elle est aussi l'aboutissement d'une démarche respectueuse de l'ensemble des engagements qui constituent la charte Quali-Recouvrement : écoute, adaptation aux besoins, rigueur, honnêteté et recherche d'amélioration constante.

La qualité est ce aussi qui nous stimule au quotidien dans nos missions et nos actions.

✓ Respect et humanité

Officier Ministériel, l'huissier se doit de se montrer courtois en toute situation et neutre face à la provocation. Tout justiciable est en droit de **bénéficier d'un traitement juste, égalitaire et raisonnable** : notre professionnalisme doit garantir le respect de l'humain en privilégiant la discrétion, **l'équité, la modération, l'incitation préventive**. Nous privilégions la proposition de solutions négociées et l'exécution modérée à toute autre forme de démarche, sans exercer ni contrainte ni mesure disproportionnée au regard de la situation du requérant ou de l'intérêt du litige. En agissant avec diligence, tact et discernement nous préservons l'image des personnes qui nous confient une mission.

✓ Écoute, conseil et proximité

En qualité d'Officier Ministériel, nous sommes les représentants de la puissance publique envers tout justiciable, qu'il soit privé, public, entreprise ou particulier. Notre conduite doit être exemplaire afin que la justice soit accessible, rapide et égale pour tous les citoyens.

La fonction d'huissier de justice exige un devoir de conseil. **Modération, conciliation et pédagogie** constituent la base de nos actions.

Notre ancrage territorial et notre connaissance du tissu social local nous permettent d'appréhender les situations avec précision et discernement pour **apporter la solution la plus pertinente dans le meilleur délai**.

L'écoute et le conseil ainsi que l'approche participative sont indispensables à la parfaite compréhension des attentes et des besoins d'un requérant et sont garants de l'utilité qui accompagne nos prestations.

✓ Indépendance, équité et probité

L'huissier de justice est un officier public et ministériel qui doit en toutes circonstances conserver la plus stricte indépendance vis-à-vis des parties et des tiers.

Sous serment, l'huissier de justice **s'engage à accomplir ses fonctions dans le strict respect des lois et des règlements en vigueur et des règles éthiques et déontologiques de sa profession**.

✓ Transparence

Les informations sont accessibles en temps réel sur simple demande via un accès sécurisé à un espace personnel sur le site internet **www.lexhuiss.fr**.